

DEMANDE DE DEROGATION

ANNEE 2023/2024

Président : Miguel LEROY
 Affaire suivie par : Carole PACHEU
 E mail : administration@ardennesthierache.fr

ATTENTION : Depuis le 1er janvier 2021, les cartes de transport sous dérogation ne sont plus gratuites (244€), merci de vous rapprocher de la Région GRAND EST pour plus d'informations

NOM et Prénom du responsable légal : _____

NOM et Prénom de l'élève : _____ Classe : _____

Date et lieu de naissance : _____

Adresse : _____ Tél. : _____

Mail : _____

Ecole demandée : _____ Ecole de secteur : _____

Motifs de la demande : (Merci de joindre à cette demande, les copies du livret de famille, justificatif de domicile, attestation employeur, nourrice etc...)

Date de la demande :

Signature du responsable légal :

Avis du Maire de la commune de résidence :

Nom-Prénom du Maire :

Favorable Défavorable

Date :

Signature et cachet :

Avis du/de la Directeur/trice de l'école demandée :

Nom-Prénom du/de la Directeur/trice :

Favorable Défavorable

Date :

Signature et cachet :

Communauté de communes ARDENNES THIÉRACHE

Favorable Défavorable

Fait à Maubert-Fontaine, le

Le Président, Miguel LEROY



- ANTHENY
- AOUSTE
- AUBIGNY-LES-POTHÈES
- AUGE
- AUVILLERS-LES-FORGES
- BLANCHEFOSSE-ET-BAY
- BOSSUS-LÈS-RUMIGNY
- BROGNON
- CERNION
- CHAMPLIN
- CHILLY
- ESTREBAY
- ÉTALLE
- ÉTEIGNIÈRES
- FLAIGNES-HAVYS
- FLIGNY
- GIRONDELLE
- HANNAPPES
- L'ECHELLE
- LA FÉRÉE
- LA NEUVILLE-AUX-JOÛTES
- LE FRÉTY
- LÉPRON-LES-VALLÉES
- LIART
- LOGNY-BOGNY
- MARBY
- MARLEMONT
- MAUBERT-FONTAINE
- NEUVILLE-LEZ-BEAULIEU
- PREZ
- REGNIOWEZ
- REMILLY-LES-POTHÈES
- ROUVROY-SUR-AUDRY
- RUMIGNY
- SIGNY-LE-PETIT
- TARZY
- VAUX-VILLAINÉ